

estoit insérée celle de M. de la Barmondière, vostre beau-frère. Cellecy respondra à toutes les deux, en vous disant que j'exécuteray très volontiers ce que je vous ay marqué, de vostre part satisfaisant à vostre promesse par la communication des tiltres et à la parole que vous me donnez. Et, afin que je n'expose rien que de véritable et qui vous soit avantageux, vous vous conformerez au dessein inclus que je ne me souviens pas vous avoir envoyé, mais bien à M. de la Barmondière, qui ne vous l'aura pas peut-estre fait voir. Et, comme vous avez la tradition que Claude Fyot, vostre premier auteur, est venu de Bourgogne, je présume qu'il est filz d'un Nicolas Fyot, duquel le nom des enfans me sont inconnus, quoy que la vente par eux faite de leurs biens se trouve en divers tiltres, sous le seul nom des enfans de Nicolas, qui firent leur demeure hors la province, et non guères esloigné de leur naissance. C'est de là que l'on peut véritablement conjecturer vostre origine que l'on montrera par ce que j'ay par preuve de tiltres de 1382. Je ne vous dis point cela pour vous persuader à continuer vostre volonté, mais par une vérité aussy certaine que celle qui me fait dire, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

PALLIOT.

II.

A Dijon, ce 22 juin 1683.

Monsieur,

Je me persuade que vous estes en peine de la réception des papiers que vous m'avez envoyé joints à la vostre du 8 du courant. Pour vous délivrer de l'inquiétude où le retard de l'advis que je vous en devois avoir donné, vous aurez pour excuse un peu d'absence que j'ay fait de cette ville pour prendre un peu d'air après trois mois de persécution de gouttes dont je n'ay pas encore la main beaucoup libre, escrivant avec peine et marchant avec mesme peine, ce qui a causé que je n'ai pas encore veu vos tiltres, ce que je feray,